

de l'église et avec permission d'y construire une maison et autres bâtiments avec clauses et conditions :

1^o Que le Frère Paul clora seul, sans l'aide de ses voisins, le susdit lopin de terre. 2^o Que le curé entrera en possession de ce lopin de terre ainsi que des bâtiments dessus construits, à l'instant de la mort du frère et même avant s'il jugeait à propos d'aller résider dans une autre paroisse. Car telle est la volonté que le lopin de terre susmentionné ainsi que les bâtiments qui y seront construits n'appartiendront au frère qu'autant qu'il les occupera lui-même. 3^o Que rien ne sera fait sans l'approbation d'un supérieur ecclésiastique. Et pour moi je promets que tant que je serai curé de cette paroisse, la maison et le terrain susdits seront à la paroisse après la mort du frère. Furent présents Athanase Fredet, François Chapdelaine, Augustin Dufaut, François Duhamel, Ch. Saint-Ours, Dutalmé, G. Rolland, François Thibault, Jany Mogé, François Gaveau, Poudiret, Joseph Richard, Michel Mathurin, Hébert, ptre curé. »

L'école demandée fut construite en bois ; mais nous ne saurions dire si le Frère Paul dut exécuter toutes les clauses mentionnées. L'entoura-t-il d'une barrière ? On ne se le rappelle plus. L'école, agrandie depuis, n'en avait pas ; en 1877 on pouvait encore voir à Saint-Ours les restes de cette école de notre Récollet : actuellement elle serait sur les limites du nouveau cimetière de la paroisse.

En s'adonnant à l'instruction des enfants, le Frère Paul continuait l'œuvre accomplie de tout temps par les Récollets en Canada. La Revue a déjà publié (1) une étude prouvant que les premiers instituteurs de la Nouvelle-France furent des Récollets. Sans doute les Fils de saint François n'ont jamais tenu dans ces contrées de vrais collèges ; ils en avaient eu l'idée quelque temps après leur arrivée, ils l'avaient même exécutée en partie ; mais par suite du manque de ressources, l'œuvre ne pouvait prospérer et la prise de Québec en 1629 acheva d'anéantir ce projet. D'ailleurs ce qu'il fallait avant tout à la colonie naissante c'était des écoles primaires où les enfants des colons puissent les connaissances les plus nécessaires pour la vie et où les Sauvages pourraient plus facilement avoir accès et se former peu à peu à la vie civilisée, sans avoir à redouter l'esclavage d'un règlement disciplinaire, nécessaire à tout collège, mais si contraire à cette soif de liberté, qui semble innée au cœur du Sauvage. Ces écoles primaires, les Récollets les ont entretenues depuis leur

(1) Janvier 1903.